

Texte : Les quatre règles

De l'érudit Muḥammad ibn 'Abd Al-Wahhâb, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Je demande à Allah le Généreux, le Seigneur du Trône majestueux, qu'Il te protège ici-bas et dans l'au-delà.

Qu'Il te bénisse où que tu sois et qu'Il fasse de toi une personne reconnaissante lorsqu'elle est gratifiée, patiente lorsqu'elle est éprouvée et qui implore le pardon lorsqu'elle commet un péché. En effet, ces trois choses constituent l'essence même du bonheur.

Sache, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance, que « Al-Ḥanîfiyyah », la religion d'Ibrâhîm [Abraham], consiste à ce que tu adores Allah, Seul, en Lui vouant un culte exclusif, comme Il a dit, Éxalté soit-Il :{{ Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. }}[Sourate 51- Les vents qui éparpillent : 56]. Dès lors que tu sais qu'Allah t'a créé pour Son adoration, sache que l'adoration n'est appelée adoration qu'à partir du moment où elle est accompagnée du monothéisme, tout comme la prière n'est appelée prière qu'accompagnée de la purification. Et lorsque le polythéisme s'infiltré dans l'adoration, il la corrompt tout comme la souillure corrompt la purification lorsqu'elle s'y infiltre. Dès lors, donc, que tu sais que si le polythéisme se mélange à l'adoration, il la corrompt, qu'il annule l'œuvre et que son auteur devient une personne qui restera éternellement en Enfer, tu sais qu'il s'agit de la plus importante des connaissances qu'il t'incombe d'acquérir. Ceci, afin qu'Allah te délivre de ce piège qu'est l'association et au sujet duquel Il a dit, Éxalté soit-Il :{{ Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. }}[Sourate 4 - Les Femmes : 116] Cette connaissance s'acquiert par le biais de quatre règles mentionnées par Allah, Éxalté soit-Il, dans Son Livre.

La première règle :

Que tu saches que les mécréants, ceux que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a combattu, reconnaissent qu'Allah, Éxalté soit-Il, était le Créateur, le Façonneur et que cela ne les a pas fait entrer dans l'Islam. La preuve [à ce sujet] est Sa parole, Éxalté soit-Il :{{ Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant ? Et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah ! » Dis-leur alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? » }}[Sourate 10 – Yûnus (Jonas) : 31]

La seconde règle :

Que [les polythéistes] disent : « Nous n'invoquons [nos idoles] et ne nous tournons vers elles que pour demander la proximité et l'intercession. » La preuve [concernant leur demande de] la proximité est Sa parole, Éxalté soit-Il :{{ Tandis que ceux qui ont pris d'autres protecteurs en dehors de Lui disent : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ! » En vérité, Allah jugera entre eux ce sur quoi ils divergent. Certes, Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. }}[Sourate 39 - Les groupes : 3] Et la preuve concernant [leur demande de] l'intercession est Sa parole, Éxalté soit-Il :{{ Ils adorent, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni leur nuire, ni leur profiter et ils disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah ! » }}[Sourate 10 - Yûnus (Jonas) : 18]

L'intercession est de deux types : une intercession infirmée et une intercession confirmée.

L'intercession infirmée : c'est celle qui est sollicitée auprès d'autre qu'Allah pour une chose qu'Allah Seul est en mesure d'accomplir. La preuve est Sa parole, Éxalté soit-Il :{{ Ô vous qui avez cru ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le Jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et les mécréants, ce sont eux les injustes. }}[Sourate 2 - La vache : 254] L'intercession confirmée : C'est celle qui est sollicitée auprès d'Allah et par le biais de laquelle l'intercesseur est honoré. Quant à celui pour qui l'on intercède, il est celui dont Allah a agréé sa parole et son œuvre, et après [qu'Il en ait donné] la permission ; comme Il l'a dit, Éxalté soit-Il :{{ Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? }}[Sourate 2 - La vache : 255]

La troisième règle :

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) est apparu parmi des gens qui étaient divisés dans leurs cultes : certains d'entre eux adoraient les Anges ; d'autres parmi eux adoraient les Prophètes et les vertueux ; d'autres encore adoraient les arbres et les pierres ; et d'autres enfin adoraient le soleil et la lune. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) les a combattus et n'a pas fait de différence entre eux. Et la preuve est La parole d'Allah, Éxalté soit-Il :{(Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la Religion soit entièrement à Allah.)}[Sourate 8 - Al Anfâl : 39]La preuve [que certains d'entre-eux adoraient] le soleil et la lune ; Sa parole, Éxalté soit-Il :{(Et parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez !)}[Sourate 41 – Les versets détaillés : 37]Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] les Anges ; Sa parole, Éxalté soit-Il :{(Et Il ne va pas non plus vous ordonner de prendre les Anges et les Prophètes pour seigneurs...)}[Sourate 3 – La Famille de 'Imrân : 80]Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] les Prophètes ; Sa parole, Éxalté soit-Il :{(Et lorsqu'Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, comme divinités en dehors d'Allah ! » ? - Il répondra : « Gloire et Pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais certes su. Tu sais ce qu'il y a en moi et je ne sais pas ce qui est en Toi. Tu es certes Celui qui connaît parfaitement ce qui est insaisissable... »)}[Sourate 5 – La table servie : 116]Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] les vertueux ; Sa parole, Éxalté soit-Il :{(Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes un moyen de se rapprocher au mieux de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et redoutent Son châtement...)}[Sourate 17 - Le voyage nocturne : 57]Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] des arbres et des pierres ; Sa parole, Éxalté soit-Il :{(Avez-vous donc considéré [les divinités] Al-Lât et Al-'Uzzâ ? Et Manât, cette troisième autre ?)}[Sourate 53 - L'étoile : 19/20]

{(Et parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez !)}

[Sourate 41 – Les versets détaillés : 37]

Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] les Anges ; Sa parole, Éxalté soit-Il :

{(Et Il ne va pas non plus vous ordonner de prendre les Anges et les Prophètes pour seigneurs...) }

[Sourate 3 – La Famille de 'Imrân : 80]

Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] les Prophètes ; Sa parole, Éxalté soit-Il :

{(Et lorsqu'Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, comme divinités en dehors d'Allah ! » ? - Il répondra : « Gloire et Pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais certes su. Tu sais ce qu'il y a en moi et je ne sais pas ce qui est en Toi. Tu es certes Celui qui connaît parfaitement ce qui est insaisissable... »)}

[Sourate 5 – La table servie : 116]

Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] les vertueux ; Sa parole, Éxalté soit-Il :

{(Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes un moyen de se rapprocher au mieux de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et redoutent Son châtement...)}

[Sourate 17 - Le voyage nocturne : 57]

Et la preuve [que certains d'entre-eux adoraient] des arbres et des pierres ; Sa parole, Éxalté soit-Il :

{(Avez-vous donc considéré [les divinités] Al-Lât et Al-'Uzzâ ?

Et Manât, cette troisième autre ?)}

[Sourate 53 - L'étoile : 19/20]

Ainsi que le hadith d'Abî Wâqid Al-Laythî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Nous sommes sortis en expédition avec le Prophète (sur lui la paix et le salut) à Ḥunayn et, à cette époque, nous avons

abandonné la mécréance depuis peu. Les polythéistes avaient un jujubier, au pied duquel ils avaient pris l'habitude de se tenir et d'accrocher leurs armes. On appelait cet arbre : « Dhât Anwât » [c'est à dire : « Celui à qui on accroche »]. Nous sommes alors passés devant ce jujubier et nous avons dit : « Ô Messager d'Allah ! Désigne-nous un " Dhât Anwât " comme eux ont un " Dhât Anwât " ! ... »

La quatrième règle :

Les polythéistes de notre époque sont bien plus ancrés dans le polythéisme que les Anciens. En effet, bien que les Anciens donnaient des associés [à Allah] en période d'aisance, ils Lui vouaient un culte exclusif en période d'adversité. Quant aux polythéistes de notre époque, leur polythéisme est constant : aussi bien dans l'aisance que dans l'adversité. Et la preuve [concernant le polythéisme des Anciens] est Sa parole, Éxalté soit-Il :

{(Lorsqu'ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Puis, une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés !)}

[Sourate 29 - L'araignée : 65]

Et Allah sait mieux [que quiconque]. Qu'Allah prie sur Muḥammad, sa famille et ses Compagnons et qu'Il le salue.

Texte : Les quatre règles	1
La première règle :	1
La seconde règle :	1
La troisième règle :	2
La quatrième règle :	3